

FICHE n°5 - DISPENSE / CONSERVATION DES NOTES bénéfiques/ reports (2/5)

DISPENSES D'UNITES A L'EXAMEN DU BAC PROFESSIONNEL

Le coefficient d'une épreuve dispensée est neutralisé ; les notes précédemment obtenues ne sont pas prises en considération. La moyenne générale à l'examen est calculée sur la base des seules épreuves effectivement présentées (affectées de leurs coefficients) au titre de la session.

Les dispenses sont attribuées, à la demande du candidat, dans deux cas :

1- les titulaires d'un diplôme tel que prévu par la réglementation (voir tableau ci-dessous).

Remarque : les candidats titulaires d'un diplôme obtenu dans un pays hors Europe ne sont pas dispensés des épreuves générales.

TITULAIRE DU DIPLOME Epreuves dispensées	BAC GENERAL	BAC TECHNOLOGIQUE	BAC PROFESSIONNEL	BREVETS DES METIERS D'ART	BREVET DE TECHNICIEN (y compris AGRICOLE)	DIPLOME DE TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE (DTMS)	DIPLOME DE TECHNICIEN PODO- ORTHESISTE	DIPLOME DE TECHNICIEN PROTHESISTE- ORTHESISTE	DIPLOME D'UN NIVEAU SUPERIEUR DE LIVRE PAR LE MINISTRE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU CHARGE DE L'AGRICULTURE
LANGUE VIVANTE 1									
FRANÇAIS									
HISTOIRE-GEOGRAPHIE EDUCATION CIVIQUE									
ARTS APPLIQUES									
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE									
LANGUE VIVANTE 2 ***		*	*						*
PREVENTION-SANTE- ENVIRONNEMENT									
MATHEMATIQUES									
ECONOMIE-GESTION *			*						
ECONOMIE-DROIT *			*						
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES *			*						

* cette dispense ne vaut que si le diplôme dont est déjà titulaire le candidat comportait l'unité correspondante (cf. relevé de notes du candidat).

2- les candidats ajournés à une autre spécialité de bac pro.

[Arrêté du 28 février 2018 relatif aux dispenses d'épreuves et aux conservations de notes au baccalauréat professionnel.](#)

Le candidat ajourné à une autre spécialité de bac pro peut demander à être dispensé, pendant une durée de 5 ans, des épreuves relevant du domaine général (mathématiques, sciences, français), de l'épreuve de prévention santé environnement, d'économie gestion ou droit, des arts appliqués, d'EPS et des langues vivantes. Les notes obtenues doivent avoir été égales ou supérieures à 10/20.